

Villecresnes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N°2014-081

MAIRIE

DE VILLECRESNES

Place Charles de Gaulle

94440 Villecresnes

**PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE AU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Marysa VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, M. Didier GIARD,

Absents représentés :

*Monsieur Patrick GIVON représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX,
Monsieur André ARDIOT représenté par Madame Marie-Renée AUROUSSEAU,
Monsieur Marc LECOMTE représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Karina BUYSE représentée par Monsieur Daniel SCHREIBER,
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Monsieur Didier FABRE représenté par Monsieur Didier GIARD,
Madame Annie-France VIDON représenté par Monsieur René-Jean Cullier de Labadie,
Madame Anne-Marie MARTINS représentée par Madame Sylvie ZANOUNE.*

Monsieur Christian FOSSOYEUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n°95-25 du 20 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;

Considérant les besoins de l'organisation en matière de valorisation des compétences mises en œuvre et de gestion dynamique des carrières de certains agents méritants, notamment par le biais de la promotion interne ;

Considérant l'intégration dans le budget de la commune des évolutions de carrières et de leurs répercussions financière ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article 1 : Décide de la création d'un poste au tableau des effectifs :

	<u>Ancienne situation</u>	<u>nouvelle situation</u>
Filière administrative		
1 poste de rédacteur territorial	1	2

Article 2 : Décide de modifier ainsi le tableau des effectifs.

Article 3 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2014.

Article 4 : Dit que le poste libéré sera soumis au prochain CTP en vue de sa suppression.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme.

Le Maire,

Gérard GUILLE

